

**Tribunal Régional Hors Classe de Dakar, Sénégal**  
**Jugement N° 02/N°237/2003/PARQUET**  
**ABDOULAYE AZIZ NDAO c/ MAMADOU MOUTH BANE (actunet.sn) & SERIGNE FADEL MBACKE (assirou.net)**

<b>Court</b>	: Tribunal Régional Hors Classe de Dakar
<b>Case</b>	: Pénal
<b>Date of Judgement</b>	: 26 Novembre 2015
<b>Plaintiff</b>	: ABDOULAYE AZIZ NDAO
<b>Defendant</b>	: MAMADOU MOUTH BANE (actunet.sn) & SERIGNE FADEL MBACKE (assirou.net)
<b>Concept</b>	: Droit d'auteur
<b>Statue</b>	: Accord de Bangui Révisé, Annexe VII, Loi N° 2008-09 du 25 janvier 2008 sur le Droit d'auteur et les droits voisins.

#### **Panel of Justices**

#### **Case Background**

Abdoulaye Aziz NDAW a fait savoir, suite à la parution de son ouvrage intitulé « Pour l'Honneur de la Gendarmerie Sénégalaise », publié en deux tomes et mis en vente aux éditions l'Harmattan, il a pu constater que deux sites, en l'occurrence Actunet.sn et Assirou.net se livraient à un téléchargement illégal de son œuvre ;

Que pour la sauvegarde de ses intérêts dit-il, et en vue de faire constater cette voie de fait, il a requis les services d'un huissier de justice, qui, par exploit diligencé à sa requête le 24 juillet 2014 a pu vérifier cet état de fait.

#### **Procedural History**

Le Tribunal Régional Hors Classe de Dakar a statué sur l'affaire.

#### **Issue**

Sanction de l'infraction de contrefaçon.

Le Tribunal a condamné les défendeurs à des peine d'emprisonnement, au paiement des dommages et intérêts et à la publication du jugement dans les journaux.

#### **Rational**

Le juge saisi pour violation des droits de communication au public, de reproduction ou de distribution est fondé à condamner leurs auteurs. La responsabilité tant civile que pénale de ces derniers est susceptible d'être engagée.

#### **Keywords**

Droit d'auteur – Œuvre littéraire et artistique - Téléchargement illégal – Publication - Violation des droits de communication au public, reproduction et distribution – Existence d'un contrat de cession – contrefaçon – sanction : paiement des dommages et intérêts, affichage et publication